

INFORMATIONS MUNICIPALES

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ce document synthétisé est consultable dans son intégralité à la Mairie, sur le site internet dès que celui-ci sera ouvert

Ce document d'information communal sur les risques majeurs est destiné aux habitants de Villaines la Gonais afin de les informer des risques majeurs pouvant survenir sur la commune et de la conduite à tenir quand le risque devient réalité.

Le risque majeur résulte de la présence d'un événement potentiellement dangereux d'origine naturelle (inondations, aléas climatiques...) ou d'origine technologique (transport de matières dangereuses...) sur une zone aux enjeux humains, économiques et écologiques.

Bien informé, chacun sera ainsi mieux à même d'affronter une situation exceptionnelle de façon responsable et citoyenne.

QUI FAIT QUOI

Chacun

Tout témoin d'un événement doit **prévenir** le maire, un élu

Le Maire

Directeur des opérations de secours, **coordonne** les services compétents après la mise en place de la cellule de crise municipale prévue au Plan Communal de Sauvegarde

La cellule de crise municipale

met en place les moyens techniques, logistiques et d'information

L'ensemble des acteurs concernés par la crise

Les élus, le personnel municipal, les services de secours, de maintien de l'ordre, d'entretien des réseaux, les bénévoles **sont déployés** pour gérer la crise et ses conséquences

A QUELS RISQUES SOMMES NOUS EXPOSES

Les aléas climatiques

Le risque inondations

Les risques liés au transport matières dangereuses TMD

L'ALERTE

Elle est de la responsabilité de l'état ou du Maire

Elle peut être donnée sous différentes formes :

- ✓ sirènes
- ✓ véhicules sonorisés
- ✓ hauts parleurs
- ✓ messages radio
- ✓ porte à porte
- ✓ fin de l'alerte par les mêmes moyens

CONTACTS UTILES

Centre de Secours	Urgences 18
Gendarmerie	Urgences 17
Urgences	112
Samu	Urgences 15
ERDF	0 810 333 072
GRTgaz	0 800 028 981
DDT (ex DDEA)	02.43.78.87.97
MAIRIE	02.43.93.53.78

SITE INTERNET

www.villaineslagonais.mairie72.fr



LES BONS REFLEXES

AVANT

S'organiser et anticiper

S'informer des risques, des modes d'alerte et des consignes en mairie

Couper l'électricité (inondation)

PENDANT

Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
Eviter les déplacements, ne pas chercher à rejoindre ses proches, à aller chercher les enfants à l'école
Eviter de téléphoner pour libérer les lignes pour les secours

APRES

Respecter les consignes

Aider les personnes sinistrées

Aérer et désinfecter les pièces

Chauffer dès que possible

Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans l'aval des services sanitaires

Entamer les démarches d'indemnisations

PACK SECURITE A PREPARER CHEZ SOI

Radio à piles, lampe de poche, couvertures & vêtements

Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillères ou tissus pour colmater les ouvertures),

Nourriture et eau, papiers personnels, médicaments

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la procédure mise en place par la commune lors de la survenue d'une catastrophe. L'alerte, les moyens mis en œuvre, l'aide aux sinistrés y sont clairement définis.